



RE 2020



9/12/2020

RE (réglementation environnementales) 2020 Déclaration de l'Alliance CFE UNSA Énergies

Les annonces gouvernementales relatives à la future RE 2020 apportent un coup d'arrêt au gaz qui pourrait s'avérer fatal à cette énergie. Certes, il ne s'agit à ce stade que d'un cadrage, lequel doit être affiné au terme d'un processus de consultations. Mais la situation est suffisamment grave pour alerter les différentes parties prenantes, à commencer par les pouvoirs publics qui doivent intégrer les possibles conséquences de leurs décisions. Si le chauffage au gaz n'est pas interdit, le nouveau seuil d'émission carbone en maison individuelle neuve proscrira dans quelques mois l'installation d'une chaudière au gaz simple. En immeuble collectif, la date couperet serait 2024. Aucune mention n'est faite à ce stade de la prise en compte des gaz verts dans la future réglementation.

Le modèle économique du gaz est très sensible au nombre de clients et à leurs consommations. Une diminution de la base des clients domestiques, dans la mise en œuvre d'un tel scénario bas carbone non différencié, rendra le gaz plus cher pour les clients existants, incitant au changement d'énergie et faisant ainsi effet boule de neige sur sa compétitivité pour l'économie et pour les ménages. C'est la question de la pérennité de cette énergie qui est tout simplement posée.

Pourtant, le gaz demeure une composante incontournable d'un mix énergétique équilibré. Le passage des pointes notamment en période hivernale n'est évidemment plus garanti dans un tel contexte. De plus, l'avantage donné au développement d'un scénario tout électrique, ou peu s'en faut, induira un surcoût pour la collectivité qui n'est pas à ce stade intégré dans les réflexions.

Il ne s'agit pas de défendre une énergie contre l'autre, mais de promouvoir un développement équilibré, complémentaire et adapté à nos contraintes de sûreté de la fourniture énergétique comme à la compétitivité énergétique globale, dans un cadre environnemental auquel chacun peut apporter sa pierre.

Les acteurs du gaz réalisent des efforts substantiels pour adapter leur filière à une juste exigence de production de gaz renouvelable, du biométhane et autres gaz verts, en substitution du gaz fossile. Cette nouvelle filière, qui se voit imposée des objectifs d'économies d'échelle ambitieux, est en train de réussir son pari, et c'est tout un tissu économique local, vertueux socialement et créateur d'emplois, qui se met en place. **En fragilisant le gaz on ne porte pas simplement atteinte à une énergie et aux emplois qui en dépendent, on enrayerait tout un processus de revitalisation des territoires.** De nombreuses collectivités concédantes se posent aujourd'hui la question de la pérennité de leur service public.

Les salariés du gaz, et de l'ensemble des filières qui y sont associées, sont justement inquiets quant aux conséquences de telles décisions sur les emplois et la compétitivité. **Le groupe ENGIE, par ses filiales d'infrastructures comme par son activité de fournisseur de gaz, risque d'être particulièrement touché.** Les parties prenantes financières ne manqueront d'ailleurs pas d'en tirer toutes les conséquences en termes de valorisation.

A l'heure où les infrastructures constituent avec les énergies renouvelables le cœur de notre stratégie, il est impératif et vital de réagir avec vigueur et force de conviction. Il y va de notre avenir comme de notre crédibilité. Et ce, dans un laps de temps particulièrement court.